

SNOOKER

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2014/2015

TITRE I. COMPETITIONS NATIONALES

I. Championnats de France Mixte, Féminines, Juniors (-21ans), Cadets & Masters (+40 ans) :

A) Phases de qualifications:

Tous les frais concernant les phases de qualifications Club, Ligues et Finales des Zones sont à la charge des Clubs ou des Ligues concernées.

Pour les tournois de zones (ZST), qualificatifs pour les PLAY-OFFS, il est prévu les dispositions suivantes :

1. Droits d'engagement : € 10 euros / joueur

Pour participer à un tournoi « ZST », le joueur devra s'acquitter d'un droit d'engagement fixé à 10€. Les participants doivent régler les droits d'engagement à l'organisateur directement le jour de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la FFB 6 semaines avant le début du tournoi et seront closes le lundi de la semaine du tournoi.

La CSNS communique la liste des participants à l'organisateur du tournoi.

2. Dotation FFB

La FFB ne participe pas financièrement à cette compétition.

3. Primes

Le Club organisateur verse aux participants des épreuves, une prime calculée sur un pourcentage de la masse totale des droits d'engagement, se décomposant comme suit :

Vainqueur: 40%

Finaliste : 26%

3ème et 4ème : 2 X 17%

Meilleur Break : **20,- €** pour chaque épreuve versé par le club organisateur. Le Club organisateur remettra un trophée au vainqueur de chaque épreuve.

PS. Si l'organisateur le souhaite, il peut apporter un sponsoring financier pour augmenter les primes.



B) Phases finales :

1. Remboursement des frais des joueurs

16 joueurs catégorie Mixte - 8 joueuses catégorie Féminines – 8 joueurs catégorie Masters – 8 joueurs catégorie Juniors – 4 joueurs catégories Cadets.

La participation de la FFB sera publiée en avril en coordination avec les disciplines participant aux finales de France regroupées. Elle sera identique pour toutes les disciplines.

2. Remboursement des frais des arbitres et des officiels

- Hébergement :

L'organisateur, s'il ne peut pas fournir des arbitres, prendra en charge l'hébergement (petit déjeuner inclus) selon le barème forfaitaire en vigueur. L'hébergement est en chambres « Twin » (2 personnes par chambre).

- Restauration :

Le club organisateur prend en charge les repas des arbitres et officiels à la table de marque.

- Frais de déplacement :

Les frais de déplacement sont à la charge des arbitres (voir avec leurs Clubs/ligues).

Le représentant de la FFB présent lors de la compétition est défrayé selon le barème FFB en vigueur.

3. Draps (Tapis)

La FFB fournit au club organisateur le nombre de draps de Snooker «Simonis » nécessaires pour couvrir toutes les tables utilisées (Les frais de pose des draps sont à la charge du Club organisateur).

4. Médailles et trophées

- La FFB décerne les médailles d'or, d'argent et de bronze (x2) aux 4 premiers de tous les championnats Mixte, Féminines, Masters, Juniors et Cadets.

- Le club organisateur a la charge d'offrir une coupe ou un trophée aux Vainqueurs (premiers et premières) des 5 championnats ainsi qu'au réalisateur du meilleur break dans chaque championnat.

II. Championnat de France par équipes :

A) Droit d'Inscription & Phases de qualifications:

Une inscription de 30,- € par équipe est à verser à la ligue d'appartenance du club engagé. Le secrétariat adresse ensuite une facture globale aux Ligues.



Tous les frais concernant les phases de qualifications Club, Ligue et Zones des championnats de France par équipes sont à la charge des Clubs ou des Ligues concernées.

B) Phases finales :

1. Remboursement des frais des joueurs

8 équipes de 2 joueurs.

- Hébergement :

La FFB prend en charge un forfait de 50,- € / joueur pour couvrir 2 nuitées (petit déjeuner inclus). L'hébergement est en chambres « Twin » (2 joueurs par chambre).

- Restauration :

Les repas sont à la charge des joueurs.

- Frais de déplacement :

Les frais de déplacement sont à la charge des joueurs

2. Remboursement des frais des arbitres et des officiels

- Hébergement :

L'organisateur, s'il ne peut pas fournir des arbitres, prendra en charge l'hébergement (petit déjeuner inclus) selon le barème forfaitaire en vigueur. L'hébergement est en chambres « Twin » (2 personnes par chambre).

- Restauration :

Le club organisateur prend en charge les repas des arbitres et officiels à la table de marque.

- Frais de déplacement :

Les frais de déplacement sont à la charge des arbitres (voir avec leurs Clubs/ligues).

Le représentant de la FFB présent lors de la compétition est défrayé selon le barème FFB en vigueur.

III. Coupe de France toutes catégories 15 et 6 Rouges

1. Remboursement des frais des joueurs

Coupe de France à 15 Rouges : La FFB participe au remboursement forfaitaire des frais des 8 premiers selon le barème suivant :

Vainqueur : 250 €

Finaliste : 150 €

3ème & 4ème : 2 x 75€ soit 150 €

5ème au 8ème : 4 x 50€ soit 200 €



Coupe de France à 6 Rouges : La FFB participe au remboursement forfaitaire des frais des 2 premiers selon le barème suivant :

Vainqueur : 250 €

Finaliste : 150 €

Attention : cette somme servira comme participation aux frais des championnats d'Europe à 6 rouges.

2. Primes

Le club organisateur verse une prime de 50 € au joueur réalisateur du meilleur break, à condition qu'il soit égal ou supérieur à 60 points.

3. Remboursement des frais des arbitres et des officiels

Le club organisateur fournit le nombre d'arbitres de niveau fédéral équivalent au nombre de tables utilisées pour le tournoi.

- Hébergement et frais de déplacement :

Le représentant de la FFB, présent lors de la compétition est défrayé selon le barème FFB en vigueur.

Si le club organisateur n'est pas en mesure de fournir le nombre d'arbitres nécessaires, il doit prendre en charge l'hébergement des arbitres qui lui seront désignés par la CSNS sur la base de 2 nuitées par arbitre, selon le barème forfaitaire en vigueur. Les arbitres sont logés en chambres « Twin » (2 arbitres par chambre).

- Restauration des arbitres et officiels

Le club organisateur prend en charge les repas du samedi midi, du samedi soir et du dimanche midi.

III. Tournoi national de Snooker

1. Droits d'engagement

- Tournoi "Féminin" : 20 €
- Tournoi "Masters" : 20 €
- Tournoi "Juniors" : Gratuit
- Tournoi "Cadets" : Gratuit

Les participants doivent régler les droits d'engagement à l'organisateur directement le jour de la compétition. La CSNS communique la liste des participants à l'organisateur une semaine avant la date du tournoi.

2. Dotation FFB



La FFB alloue au club organisateur une dotation d'un montant allant jusqu'à 600 € (maximum) pour participer aux primes distribuées aux joueurs ainsi qu'aux frais de déplacement des officiels sélectionnés par la CSNS.

3. Primes

Le Club organisateur verse aux participants des épreuves, une prime calculée sur un pourcentage de la masse totale des droits d'engagement+ 100,- € de participation par la FFB.

Vainqueur: 40%

Finaliste : 26%

3ème et 4ème : 2 X 17%

Meilleur Break : **30,- €** pour chaque épreuve versé par le club organisateur.

Le Club organisateur remettra des trophées aux 2 premiers de chaque épreuve ainsi qu'au meilleur break.

EPREUVES JUNIORS & CADETS

Aucune prime monétaire ne sera versée aux participants de l'épreuve.

Le Club organisateur remettra des trophées aux 2 premiers de chaque épreuve ainsi qu'au meilleur break.

4. Remboursement des frais des arbitres et des officiels

Le club organisateur fournit des arbitres de niveau fédéral. Le nombre d'arbitres doit être égal à une fois et demie le nombre de tables utilisées.

- Hébergement et frais de déplacement :

Le représentant de la CSNS présent lors de la compétition est défrayé selon le barème FFB en vigueur.

Si le club organisateur n'est pas en mesure de fournir le nombre d'arbitres nécessaires, il doit prendre en charge l'hébergement des arbitres qui lui seront désignés par la CSNS sur la base de 2 nuitées par arbitre, selon le barème forfaitaire en vigueur. Les arbitres sont logés en chambres « Twin » (2 arbitres par chambre).

- Restauration des arbitres et officiels :

Le club organisateur prend en charge les repas du samedi midi, du samedi soir et du dimanche midi.

IV. Play-Offs:

1. Remboursement des frais des joueurs

16 joueurs (Mixte)

- Hébergement :

La FFB prend en charge un forfait de 50,- € / joueur pour couvrir 2 nuitées (petit déjeuner inclus). L'hébergement est en chambres « Twin » (2 joueurs par chambre).

- Restauration :

Les autres repas sont à la charge des joueurs.



- Frais de déplacement :

Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge des joueurs.

2. Remboursement des frais des arbitres et des officiels

- Hébergement :

L'organisateur, s'il ne peut pas fournir des arbitres, prendra en charge l'hébergement (petit déjeuner inclus) selon le barème forfaitaire en vigueur. L'hébergement est en chambres « Twin » (2 personnes par chambre).

- Restauration :

Le club organisateur prend en charge les repas des arbitres et officiels à la table de marque.

- Frais de déplacement :

Les frais de déplacement sont à la charge des arbitres (voir avec leurs Clubs/ligues).

Le représentant de la FFB présent lors de la compétition est défrayé selon le barème FFB en vigueur.

TITRE II. COMPETITIONS INTERNATIONALES

Suite à une sélection confirmée par le DTN, la FFB prendra en charge :

- Les frais d'hébergement et les petits déjeuners des joueurs sélectionnés en chambres "Twin" (2 joueurs par chambre).
- Les droits d'engagement des participants.

La FFB participe au remboursement des frais de déplacement si le budget le permet.